

Procès-verbal : 1^{er} conseil d'école

Ecole primaire Henri Peyret Place des Tilleuls - 91680 Courson-Monteloup 07 65 17 85 14 0910333t@ac-versailles.fr	Mardi 14 Octobre 2025 ouverture de la séance : 17h30 Levée de la séance : 19h00
--	---

Présents :

Directeur	M. ROLAND Quentin (président du conseil)
Enseignantes	Mmes VOLLET Marion et LAFAGE Sylvie
Mairie et élus	Mme BOUQUETY : Adjointe en charge des affaires scolaires et le périscolaires. M. et Mme ARTORE : Maire de Courson-Monteloup
Représentants des parents	Mmes, BARTHELME, MARTINS DOIRADO. Ms. AUNAI et FOUQUEREAU

Absent / Excusé :

IEN	M. HODGES Owen
Elus mairie	Mme BOUQUETY : Adjointe en charge des affaires scolaires et le périscolaires.
Enseignante	Mme ROLLAND Julie (excusée)
Parents élus	Mme CHABRIER et M. VINET

Ordre du jour :

I. L'école

- Fonctionnement général de l'école : bilan de la rentrée, bilan sur la structure scolaire (effectif, équipe enseignante).
- Lecture et vote du règlement intérieur / Rappel du Projet Phare
- Analyse des évaluations nationales et leviers mis en place pour répondre aux besoins des élèves

II. La mairie

- Travaux réalisés et à réaliser dans l'école
- Présentation des projets menés avec la mairie

III. Questions des parents d'élèves

- Les modalités du projet bien-être des élèves est-il appliqué de manière uniforme dans l'école et en périscolaire ? (gestion du niveau sonore, pause active, tutorat, sanction éducative)
- Utilisation de la bibliothèque de l'école
- Le city stade sera-t-il utilisé par les élèves de l'élémentaire ?
- Aménagement de la cours de la récréation (cour végétalisée / oasis, espace éducatif vivant, espaces ludiques réinventés).

I. L'ECOLE

- Fonctionnement général de l'école

A la rentrée, nous étions 50 élèves sur l'école soit une moyenne de 17 élèves par classe. L'année dernière, il y avait 52 élèves dans l'école.

Voici la constitution des classes :

Répartition par classe 2025-2026		
PS/MS/CP - 3/3/12	18	→ Mme LAFAGE Sylvie et NICOLAU Jennifer (ATSEM)
GS/CM1/CM2 - 4/5/7	16	→ M. ROLAND Quentin et Mme ROLLAND Julie (complément)
CE1/CE2 - 9/7	16	→ Mme VOLLET Marion
TOTAL	50	

Tous les élèves de Petite-Section de maternelle sont restés à l'école dès le 1^{er} jour même avec la proposition de rentrée échelonnée. Tous les élèves de Petite-Section dorment à l'école l'après-midi sous la surveillance de Mme LAFAGE et Mme NICOLAU.

L'absentéisme a été très peu marqué en ce début d'année. Le pourcentage d'absence ne dépasse pas 2% dans chaque classe.

- Elections des parents élus d'élèves :

Le pourcentage de participation aux élections a augmenté cette année. Il est passé de 87,5% à 91,7%.

Une communication, par mail, a été faite pour toutes les familles de l'école dans le but de communiquer les résultats (64 enveloppes reçues pour 52 votes exprimés en raison de 12 votes considérés comme blanc ou nul). Le nombre de bulletins blanc ou nul a cependant augmenté.

Sur la liste, il y a 6 parents élus :

- Mme Chabrier - titulaire (classe de M. Roland)
- M. Vinet - titulaire (classe de Mme Lafage)
- M. Fouquereau Diaz - titulaire (classe de Mme Vollet)
- Mme Barthelme - suppléante (classe de Mme Lafage)
- Mme Martins Doirado - suppléante (classe de Mme Lafage)
- M. Aunai - suppléant (classe de Mme Lafage)

Voici l'adresse mail créée par les parents pour les contacter en cas de besoin :
ape.henrypeyret@gmail.com

2) Lecture et vote du règlement intérieur / Rappel sur le programme Phare :

Le règlement n'a pas été lu durant le conseil d'école car aucun changement n'a été apporté pour cette nouvelle année scolaire.

Le règlement intérieur sera redistribué à toutes les familles à la rentrée des vacances d'automne pour signature.

Il est voté à l'unanimité.

Nous avons cependant reparlé du programme Phare, qui concerne les situations d'intimidation scolaire (nouvelle dénomination pour le harcèlement scolaire). Il s'agit d'un programme mis en place avec intervention d'un pôle Phare (constitué de différents membres de l'éducation nationale ayant reçus une formation) lorsqu'une situation d'intimidation scolaire est détectée.

Pour détecter et évaluer une telle situation, nous avons à notre disposition une grille de signaux faibles d'observation.

Pour rappel, TOUS les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale.

A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus, sur le temps scolaire, par un ou deux membres du pôle ressource avec l'accord de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription. Ces entretiens ont vocation à tenter d'apaiser une situation complexe et trouver des solutions pour améliorer le climat scolaire.

Les parents ne sont pas prévenus pour la tenue de ces entretiens avec élèves. Il s'agit de la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP). Cette MPP vise à mettre fin aux situations d'intimidation en accompagnant non seulement l'élève cible, mais aussi en travaillant avec les intimidateurs pour les amener à changer de comportement.

Ci-joint un lien avec une vidéo expliquant cette MPP :

[Méthode de la préoccupation partagée #1. Prise en charge d'un cas d'intimidation - CanoTech](#)

Le protocole Phare n'a pas été déclenché l'année dernière.

- Point COOP :

Il y a eu un changement de mandataire cette année puisque c'était Mme RICHARD LEMASSON qui était en charge de la COOP. Cette année, c'est M. ROLAND qui reprend la gestion des comptes de coopératives scolaires.

Ayant une formation prévue le mercredi 26 novembre, je pourrai faire un point COOP lors du deuxième conseil d'école.

A l'heure actuelle, nous avons 1800€ sur les comptes de coopérative.

Plusieurs rentrées d'argent à prévoir :

- Photos de classe
- Boum d'Halloween
- 1^{er} appel au don.

- Analyse des évaluations nationales et levier mis en place pour répondre aux besoins des élèves :

A la suite des évaluations, chaque famille a été reçue afin de présenter et de discuter des résultats en se basant sur le livret d'évaluation.

A l'échelle de notre école, les résultats des évaluations nationales sont satisfaisants. Quel que soit le niveau scolaire, le pourcentage d'élèves fragiles a diminué par rapport à l'année dernière.

Voici plusieurs items où cette baisse est significative :

- Pour les élèves de CP

Item où la baisse est significative : Reconnaître les différentes écritures d'une lettre / Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent.

Le pourcentage d'élèves « fragile / à besoin » est passé de 33% à 8% (pour le 1^{er} item) et 15% (pour le deuxième item)

En effet, l'année dernière, après les résultats de CP, une adaptation a été faite dès la GS avec Madame Lafage pour anticiper les besoins des élèves.

- Autre item où la baisse est significative : Placer un nombre sur une droite graduée

CP : 44% → 0%

CE1 : 14% → 11%

CE2 : 25% → 0%

CM1 : 40% → 0%

CM2 : 40% → 14%

En effet, l'année dernière, il y a eu la mise en place d'APC massé durant la Période 2 pour tous les élèves de tous les cycles sur cet item. Les élèves ont pu retravailler cet item avec les 3 enseignants de l'école.

En revanche, à la suite des évaluations, plusieurs axes d'amélioration ont été définis :

- Retravailler les techniques opératoires de calcul (notamment pour la soustraction et l'addition)
- Travailler la mémorisation des faits numériques
- Apprendre diverses stratégies pour la résolution de problèmes
- Améliorer sa compréhension autonome de phrases ou de textes.

Tout comme l'année dernière, le pourcentage d'élèves fragiles sur la compétence « Mémoriser des faits numériques » reste conséquent à partir du CE2. Cela nécessite un apprentissage par cœur, qui doit également se faire à la maison.

- Pour pallier cette difficulté : proposition de réaliser un test par période qui nécessite de réutiliser tous les faits numériques. Ce test sera toujours le même tout au long de l'année pour que les élèves puissent identifier leur progrès.

Pour cette année, une attention particulière sera apportée à quelques élèves de CP qui sont en fragilité sur le décodage de syllabe simple ou complexe. Nous avons donc modifié nos modalités d'APC pour ces élèves qui ont 10 minutes de compréhension et décodage durant la récréation du matin et 10 minutes lors de la récréation de l'après-midi. Cela représente 1h sur la semaine de travail quotidien. Pour rappel, les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont lieu les mardis et jeudis midi de 12h45 à 13h45.

Un travail conjoint entre Mme Vollet et M. ROLAND a été entamé pour proposer lors des APC des séances de résolution de problèmes en nous basant sur la terminologie et typologie de problèmes de Vergnaud (recommandation par les programmes). Travailler la résolution de problèmes va également permettre de travailler la compréhension et les techniques opératoires.

Le RASED intervient dans l'école à hauteur de deux fois par semaine à partir de la P2. L'école travaille également en lien avec le CMPP de Limours qui est invité lors des E.E.

II. LA MAIRIE

- **Travaux réalisés dans l'école :**

Courant septembre, un des arbres de la cour a été abattu en raison de sa fragilité. Il sera bientôt remplacé par la mairie.

Courant octobre, installation d'un nouveau vidéoprojecteur dans la classe de M.

ROLAND

La mairie a également fourni un vidéoprojecteur ainsi qu'un écran pour la classe de Mme LAFAGE.

Christophe et Gilles ont également changé et réparé plusieurs tables des classes de M. ROLAND et Mme VOLLET.

Merci également à Christophe pour l'installation d'une structure qui permet de couvrir la terrasse extérieure. Cette terrasse est notamment utilisée dans le cadre de l'école dehors par M. ROLAND.

Un grand merci à la mairie et aux employés communaux qui ont réalisé des travaux au sein de l'école. Remerciement également à la mairie pour les budgets alloués aux commandes de fournitures scolaires.

Ce budget conséquent a permis de racheter une collection de nouveaux dictionnaires adaptés aux enfants.

- **Présentation du projet d'Ecole :**

Cette année, nous axons notre travail autour du temps qui passe et de l'époque médiévale. De ce fait, le projet se conclurait par une sortie avec nuitée à la fin de l'année au Puy du Fou.

Les devis ont été réalisés et signés par l'école et la mairie. Une réunion aura lieu prochainement pour en rediscuter avec les parents d'élèves et la mairie. Si vous avez bien pris connaissance du Procès-Verbal, je vous invite à me donner le mot code « Puy du Fou ».

Nous travaillons également de manière étroite avec Mme COTTENCIN, infirmière scolaire pour tous les cycles. Plusieurs interventions seront proposées cette année.

Voici un listing des différents projets de l'année :

- Boum d'Halloween (en octobre) et Bal des CM (en juin)
- Projet de correspondance épistolaire avec différentes écoles de France au travers de carte postale.
- Cycle vélo pour les élèves de CE2/CM1/CM2 dans le cadre du projet GlobeTrotteur.
- Chorale de Noël : une chanson collégiale puis chaque classe présentera une musique avec plusieurs danses folkloriques.
- Renouvellement des cafés des parents. Le premier café des parents portera sur le thème de l'utilisation des écrans. Un temps éducatif sera proposé aux élèves de CM sur ce thème avec Mme Cottecin début novembre. S'en suivra le café des parents en présence des élèves de CM et de Mme Langlois (référente numérique du département).

La mairie se joint à l'école pour proposer divers projets en lien avec notre projet d'école :

- Spectacle de Noël médiéval
- Cadeau de Noël médiéval (Bolas - réalisation française)
- Journée médiévale courant Mars.

- **Exercice PPMS**

Nous avons réalisé le premier exercice de sécurité : PPMS - se cacher- en septembre. Ces entraînements visent à ce que les élèves acquièrent des réflexes qui leurs seront vitaux en cas de risques aussi bien d'origine naturelle et technologique que de l'ordre d'une intrusion malveillante.

Une communication est établie auprès des familles après chaque exercice réalisé. Je suis également passé dans les classes pour informer les élèves et discuter avec eux du PPMS.

Concernant l'exercice PPMS :

L'exercice PPMS s'est bien déroulé. Les élèves sont restés silencieux et se sont bien cachés.

Nous avons testé l'exercice dans des conditions particulières puisque Mme Vollet était en séance d'EPS avec ses élèves dans la cours et la classe de M. ROLAND en bibliothèque.

A la suite de cet exercice, il ressort plusieurs points d'amélioration :

- Ne pas fermer les volets car cela montre une présence dans l'école. En revanche cela représente une complexité pour fermer les portes de la maternelle et de la bibliothèque qui ne se ferment pas à clef de l'intérieur. Il faut sortir.
- Le signal de fin est difficilement audible par les élèves confinés en maternelle ainsi que l'alerte qui n'est pas clairement audible en bibliothèque.

L'exercice PPMS qui consiste à se sauver en cas d'intrusion n'est pas réalisable.

QUESTIONS DES PARENTS D'ELEVES ELUS :

- Les modalités du projet bien-être des élèves est-il appliqué de manière uniforme dans l'école et en périscolaire ? (gestion du niveau sonore, pause active, tutorat, sanction éducative)
- Utilisation de la bibliothèque de l'école
- Le city stade sera-t-il utilisé par les élèves de l'élémentaire ?
- Aménagement de la cours de la récréation (cour végétalisée / oasis, espace éducatif vivant, espaces ludiques réinventés).

- **Projet « Bien-être » :**

En Conseil des maîtres, nous avons rediscuté des pauses actives qui sont appliquées dans les classes élémentaires. Le tutorat est facilité dans nos classes à double ou triple niveaux puisque les plus grands peuvent échanger avec les plus petits.

Les parents ont également remonté des propos rapportés par les enfants lors du temps périscolaire (sur la pause déjeuner). Il semblerait que le langage rapporté soit inapproprié.

La mairie en a pris note et souhaite en discuter avec son personnel à la rentrée.

- **Utilisation des infrastructures de l'école et de la commune**

En ce qui concerne la bibliothèque, elle est utilisée par toutes les classes de l'école à hauteur d'une fois par semaine pour un créneau de 30/40 minutes. Un prêt de livre est proposé aux enfants pour une durée d'une semaine. Dans la classe de M. ROLAND, ce sont les élèves de CM1/CM2 qui gèrent le système de prêt de livres.

Le city-stade de Courson-Monteloup sera également utilisé le vendredi en début d'après-midi par les classes de Mme VOLLET et de M. ROLAND. En effet, à partir de la Période 2, nous proposerons aux élèves un cycle athlétisme : course d'endurance et de relais.

- **Aménagement de la cour de récréation :**

Pour l'instant, des travaux de rénovation de la structure sont à prévoir. En effet, une partie du sol s'est fissuré ce qui rend l'utilisation de la structure dangereuse. De ce fait, la partie dangereuse a été banalisée pour que les élèves n'y accèdent plus.

Je vous remercie tous pour votre attention lors de ce conseil d'école. Le Procès-verbal vous sera adressé rapidement.

Le conseil d'école a été présidé par M. ROLAND Quentin

Le secrétaire du conseil d'école : M. ROLAND Quentin